

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
17/09/2020

Dossier complet le :  
17/09/2020

N° d'enregistrement :  
2020\_4885

### 1. Intitulé du projet

Déconnexion de la rivière des Laies et de la becque du Crachet du réseau d'assainissement d'Armentières

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Européenne de Lille

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le président de la Métropole Européenne de Lille

RCS / SIRET

2 4 5 9 0 0 4 1 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Métropole

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	- Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; - Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.
25	- Volume de sédiments extraits étant au cours d'une année inférieure à 2000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'agglomération d'assainissement d'Armentières connaît d'importantes entrées d'eau claire parasites, estimées à 6,5 millions de mètres cubes par an, dans ses réseaux d'assainissement ce qui lui occasionne un statut de non-conformité au regard de l'arrêté du 21 juillet 2015. L'une des sources d'eau claires importantes identifiées est liée à l'intrusion des deux cours d'eau dans le centre-ville d'Armentières (59) : la rivière des Laies et la becque du Crachet.

La Métropole Européenne de Lille a donc établi un programme de travaux visant à intercepter les deux cours d'eau en amont d'Armentières par le biais de :

- La création d'un ouvrage d'alimentation et d'ajutage sur la rivière des Laies et la becque du Crachet permettant leur déviation en tout ou partie du réseau d'assainissement d'Armentières ;
  - La création d'une canalisation de diamètre 1200 mm permettant le transit des eaux vers leur nouvel exutoire ;
  - Le reprofilage et la renaturation du Courant de l'Anguille, nouvel exutoire de la rivière des Laies et de la becque du Crachet ;
  - La déconnexion de la rivière des Laies du réseau d'assainissement par le biais de la restauration du collecteur ;
- L'ensemble de ces éléments sont détaillés au sein de l'annexe 7 "Objectifs et description du projet".

## **4.2 Objectifs du projet**

L'agglomération d'assainissement d'Armentières connaît d'importantes entrées d'eaux claires parasites, estimées à 6,5 millions de mètres cubes par an, dans ses réseaux d'assainissement ce qui lui occasionne un statut de non-conformité au regard de l'arrêté du 21 juillet 2015. L'une des sources d'eaux claires importantes identifiées est liée à l'intrusion de deux cours d'eau dans le centre-ville d'Armentières (59) : la rivière des Laies et la Becque du Crachet.

Ces deux cours d'eau sont des affluents historiques de la Lys mais dont les tracés ont été canalisés et couverts en lien avec l'urbanisation de la commune d'Armentières. Dans leurs parties urbaines, ils sont le réceptacle des eaux usées et des eaux de ruissellement. Ils constituent par conséquent un réseau de collecte unitaire structurant aboutissant à la station d'épuration d'Armentières. Ces apports d'eaux claires dans le système d'assainissement perturbent très fortement son fonctionnement. En période hivernale notamment, les débits cumulés de ces deux cours d'eau et des eaux usées qu'ils reçoivent sont supérieurs aux capacités de traitement de la station d'épuration ce qui génère des déversements continus vers le milieu naturel (estimés à 3,3 millions de mètres cubes d'eaux unitaires). Cet engorgement accroît également le risque d'inondation par débordement de réseau lors d'épisodes pluvieux.

La Métropole Européenne de Lille a donc établi un programme de travaux visant à intercepter la rivière des Laies et la Becque du Crachet en amont d'Armentières. Cette opération sera, pour des contraintes foncières et techniques, partiellement réalisée par le biais d'une canalisation. Les flux ainsi déconnectés du réseau de l'agglomération d'assainissement d'Armentières seront envoyés vers le courant de l'Anguille.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La description du projet est présentée en Annexe 7 "Objectifs et description du projet".

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La description du projet est présentée en Annexe 7 "Objectifs et description du projet".

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera également soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Les rubriques concernées sont (à minima) :

- 1.2.1.0 : Déviation en tout ou partie des écoulements de la rivière des Laies et de la becque du Crachet
- 2.1.5.0 : Apport de la rivière des Laies et de la becque du Crachet vers le Courant de l'Anguille
- 3.1.1.0 : Réalisation d'un ouvrage de décharge sur la rivière des Laies et la becque du Crachet
- 3.1.2.0 : Reprofilage et renaturation du Courant de l'Anguille sur environ 750 ml
- 3.1.5.0 : Assèchement de la partie aval de la becque du Crachet

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du Courant de l'Anguille	Environ 750 ml
Volume de sédiments à curer	Environ 1 500 m3
Volume de terres à excaver	Environ 42 000 m3

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Le projet se situe sur les communes :  
 - Erquinghem-Lys (renaturation du Courant de l'Anguille),  
 - la Chapelle d'Armentières (Déconnexion amont de la rivière des Laies et de la becque du Crachet),  
 - Armentières (Déconnexion de la rivière des Laies du réseau d'assainissement)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Erquinghem-Lys, La Chapelle d'Armentières, Armentières

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur une ZNIEFF de type I : - Identifiant : 210013309 - Nom : Prairies inondables d'Erquinghem-Lys
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la MEL de 2015. Cependant la commune d'Erquinghem-Lys n'est pas concernée par l'étude dans la mesure où elle ne présente pas de problématique de nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ancienne usine de blanchiment Mahieu, longeant le Courant de l'Anguille (ancien tracé de la Lys), est un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires écologiques réalisés dans la zone d'étude ont révélé la présence de plusieurs zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondation de la Lys aval, prescrit le 24/07/2000 et approuvé le 21/07/2005. La zone d'étude n'étant pas exposée aux inondations par une crue à débordement lent de cours d'eau et ne fait pas donc l'objet de prescription.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est bordé par de nombreux sites BASIAS telles que l'ancienne blanchisserie Mahieu.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BE32001 "Vallée de la Lys" se situe à 3,7 km de l'aire d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la déviation en tout ou partie des eaux de la rivière des Laies et de la becque du Crachet du réseau d'assainissement d'Armentières. Les eaux ainsi déviées rejoindront la Lys via le courant de l'Anguille.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de dragage du Courant de l'Anguille va générer un volume de sédiments d'environ 1 500 m3. Les travaux de reprofilage et renaturation du Courant de l'Anguille vont nécessiter des excavations de terres, dont le volume est estimé à 10 000 m3. A noter que ces volumes seront gérés en majorité sur site afin d'améliorer l'aménagement paysager de la butte Mahieu. Les travaux de déconnexion de la rivière des Laies et de la becque du Crachet vont générer 25 000 m3 de déblais. Une gestion sur site ou à proximité sera privilégiée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour vocation de réduire les déversements de la station d'Armentières vers le milieu naturel.  Le projet est à l'origine de la dégradation de surfaces en zones humides. Ces surfaces seront compensées par le renaturation du Courant de l'Anguille. Le projet pourrait également provoquer des incidences négatives sur des espèces et ses habitats. Toutes les mesures ERC nécessaires seront mis en place pour limiter les impacts. Il pourrait également être nécessaire de réaliser un dossier de dérogation pour les espèces protégées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BE32001 "Vallée de la Lys" se situe à 3,7 km de l'aire d'étude. Il semble que les cours d'eau présents soient non propices aux espèces citées sur le site Natura 2000. Le projet ne devrait donc présenter aucune incidence négative notable sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'une zone de lagune en connexion avec la Lys. Ce projet aura pour impact le déboisement d'environ 2 000 m <sup>2</sup> . Cependant, ce boisement a moins de trente ans et des mesures compensatoires seront prévues. Le projet prévoit également la compensation en zones humides sur les prairies pâturées situées en rive droite du Courant de l'Anguille. Ces surfaces deviendront des prairies humides
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur recense un risque lié aux engins de guerre.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes concernées par le projet sont concernées par le PPRI de la Lys aval. Cependant, le secteur d'étude se situe hors zone d'aléas. Le secteur recense également un risque lié aux séismes (zone de sismicité : 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le courant de l'Anguille se situe à proximité d'une ancienne blanchisserie, d'une ancienne décharge et de secteurs ayant fait l'objet de remblais divers et variés dans le cadre d'aménagement paysager. Ainsi, les travaux de reprofilage des berges et de création de zones humides vont engendrer des excavations de terres polluées. Cette gestion nécessitera un suivi des travaux de terrassement par du personnel qualifié en sites et sols pollués afin que les matériaux excédentaires soient dirigés dans les filières adaptées dans le respect de la réglementation déchets et pour maîtriser les risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des engins de chantier qui entraîneront du trafic supplémentaire pendant les travaux. A terme, le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les engins de chantier (atelier de dragage, camions de transport des terres excavées...) généreront un bruit équivalent à une forte circulation. Toutefois, le chantier se déroulera dans la journée. A terme, le projet n'engendrera pas de bruit supplémentaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier pourront provoquer des vibrations. Elles seront limitées à la période d'activités du chantier qui se tiendra uniquement en journée. A terme, le projet n'engendrera pas vibration supplémentaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier émettront des gaz d'échappement. Ces rejets sont ceux d'une circulation moyenne. A terme, le projet engendrera pas rejet dans l'air supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de dragage du Courant de l'Anguille va générer un volume d'environ 1 500 m3 caractérisé comme étant majoritairement des déchets non inertes et non dangereux à l'exception d'un échantillon caractérisé non inerte et dangereux. Les travaux de reprofilage des berges vont nécessiter des excavations de terres dont le volumes est estimé à environ 10 000 m3 dont la qualité est très hétérogènes. Les données sont disponibles en Annexe 8.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'une zone de lagune en connexion avec la Lys. Ce projet aura pour impact le déboisement d'environ 2 000 m <sup>2</sup> . Cependant, ce boisement a moins de trente ans et des mesures compensatoires seront prévues. Le projet prévoit également la compensation en zones humides sur les prairies pâturées situées en rive droite du Courant de l'Anguille. Ces surfaces deviendront des prairies humides.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- ZAC du fort Mahieu : Le principe de gestion des eaux pluviales est d'infiltrer au maximum dans le périmètre du parc. L'excédent non infiltrable sera rejeté dans l'exutoire naturel que constitue la becque du Crachet à hauteur de 2 l/s/ha.

- Projet de lotissement SIA

- ZAC Beauchamps : Les eaux pluviales issues de l'ensemble de l'opération sont tamponnées avant rejet à débit limité à 2 l/s/ha à la rivière des Laies.

- Le site de l'ancien séchoir à lin, la zone est identifiée comme à aménager dans le cadre du PLU2 de la MEL. La parcelle est classée en UC04.2 correspondant à un projet de tissu résidentiel intermédiaire.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Mesure d'évitement :

Lors des phases de conception et lors de la réalisation des travaux, les zones à enjeux écologiques seront évitées au maximum.

- Mesures de réduction :

En phase chantier, une maîtrise du risque de pollution accidentelle et chronique sera de rigueur par le biais de différentes mesures de gestion (installation de chantier éloigné des cours d'eau, gestion des déchets de chantier hors site...)

Les phases de conception ont permis de réduire les incidences sur les zones humides, notamment par le maintien d'un débit limité vers Armentières.

- Mesures compensatoires :

Le projet de renaturation du Courant de l'Anguille est conçu dans un objectif de compensation des incidences environnementales, et notamment de compensation en zones humides.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Objectifs et description du projet Annexe 8 : Caractérisation des sols et des sédiments

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lille

le,

15/03/2020

Signature

**Laurence BLONDEL**  
Chef de service  
Etudes, prospectives et conduite d'opérations



